



## QUELQUES ASPECTS DU LIEN SOCIAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Décembre 2012





*Une Communauté d'agglomération en évolution dans le cadre de la réforme territoriale passant de dix-huit à vingt-huit communes, une population à forte consonance urbaine mais bien souvent sur un territoire qui reste très rural avec une forte prégnance agricole et maritime, autant de constats qui ont poussé le Conseil de développement à rechercher les conditions d'un « bien vivre ensemble », ou comment renforcer les liens sociaux.*

*Guy Chézeau  
Président du Conseil de développement*

Rapport adopté à l'unanimité par le Conseil de développement le 19 décembre 2012

Pour : 18 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

# QUELQUES ASPECTS DU LIEN SOCIAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

## *Commission Villes, Villages, Champs, Rivages*

### Avant-propos

LES PARTICIPANTS au groupe de travail - Villes, Villages, Champs, Rivages - ont accompli cette mission d'avril à septembre 2012. Ils tiennent à exprimer leurs remerciements aux personnalités ci-après avec qui ils se sont entretenus :

- Suzanne TALLARD, Députée, accompagnée de Messieurs RICAU et GUERRAND, adjoints du Conseil Municipal d'Aytré
- Guy DENIER, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge de la cohésion communautaire, Maire de Périgny
- David BAUDON, Maire de La Jarrie
- Alain BUCHERIE, Adjoint au Maire de La Rochelle
- Jean-Pierre MANDROUX, Adjoint au Maire de La Rochelle, Coordinateur de la Politique de la Ville à la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Luc SERVANT, Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
- Jean ROGEON, Ancien Président de la Section Nationale Conchylicole
- Jean-Luc LABOUR, Président de l'Office du Tourisme de La Rochelle
- Christophe MARCHAIS, Directeur de l'Office du Tourisme de La Rochelle

Le groupe de travail était constitué par :

Jean-Yves CERFONTAINE, Guy CHEZEAU, Pierre FAUCHER, Jean BENHAMOU, Didier GENTY, Pierre MELINAND et Pierre PORTET (rapporteur)

## SOMMAIRE

AVANT PROPOS	p 5
1. PRÉAMBULE	p 7
2. CONSTATS ET TÉMOIGNAGES	p 8
2-1 Lien social et milieu urbain	p 9
2-2 Lien social et milieu rural	p 10
2-3 Lien social et extension périmètre Communauté d'agglomération	p 11
3. SUGGESTIONS	p 12
3-1 Faire connaissance	p 12
3-2 Compétences de la Communauté d'agglomération	p 12
3-3 Groupe Ruralité	p 13
3-4 Aménagement du territoire	p 13

## 1 - PRÉAMBULE

- Le Conseil de développement poursuit son observation du territoire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. En l'occurrence, il aborde un aspect de relations humaines et sociales, à la veille d'un élargissement important du périmètre de la Communauté d'agglomération.
- Selon Serge PAUGAM, « l'expression lien social » est aujourd'hui employée pour désigner tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble. Il n'est pas rare d'entendre parler de « crise du lien social » et de la nécessité de « retisser » ou de « renouer » le lien social<sup>1</sup>.
- Tache complémentaire avec celle conduite par nos collègues de la Commission Grandes Fonctions Sociales au sujet de l'Économie Solidaire. Point ne sera de trop des deux démarches pour rendre compte d'un sujet aussi complexe.
- La création de lien par les grandes manifestations - Francofolies, La Course, Festivals de films, Stade Rochelais,... - leur contenu culturel ou sportif, n'entre pas dans le champ de notre étude, pas plus que le lien créé par les mouvements religieux, syndicaux ou partis politiques.
- Nous souhaitons nous préoccuper du lien social - existant ou non - dans la vie courante des personnes qui vivent, habitent, travaillent ou viennent sur les territoires de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.
- Notre démarche ne vise pas l'exhaustivité - nous n'en avons pas les moyens - mais souhaite mettre l'accent sur quelques situations.

---

1 « Le Lien Social » - Serge PAUGAM - Collection Que Sais-je ? éd. PUF, 2008, 128 p.

## 2 - CONSTATS ET TÉMOIGNAGES

Ils proviennent pour l'essentiel des entretiens que nous ont accordés des personnalités de la Communauté d'agglomération de La Rochelle : responsables élus, socio-professionnels, associatifs. Qu'ils soient à nouveau remerciés pour leur accueil.

La Communauté d'agglomération connaît probablement moins de chahut, de secousse que d'autres territoires. La Rochelle n'est ni Amiens, ni Sevrans. Un élu juge bonne la qualité du lien social. Néanmoins sont régulièrement suivis des indices de risques concernant une trentaine de zones de la ville de La Rochelle.

Les territoires sont divers :

- URBAIN - une ville de 80 000 habitants, d'autres de taille bien moins importante, des quartiers soucieux de leur identité - Villeneuve-les-Salines, Mireuil, Saint Eloi, La Trompette...
- RURAL - environ 300 exploitations agricoles et 700 emplois agricoles, permanents et temporaires, pour 160 000 habitants, mais le territoire agricole et les espaces naturels représentent 70 % à 75 % du territoire des vingt-huit communes.
- LITTORAL - neuf communes littorales, environ 70 km de rivage, 100 conchyliculteurs, 300 marins-pêcheurs, de nombreux pêcheurs amateurs, plaisanciers, promeneurs, baigneurs.
- Territoire enserré entre les influences de Nantes, Bordeaux et Poitiers, La Rochelle a toujours profité de son adossement à l'océan. Ville de commerce, d'activité maritime et... « ville rebelle ».

Le lien social connaît des expressions très variables :

On entend parler plus fréquemment des événements festifs que des situations de détresse qui cependant révèlent des actes de solidarité remarquables auprès de personnes fragiles, pour cause de santé ou de détresse économique : jardins familiaux, pique-nique solidaire des accidentés de la vie...

Dans certaines communes, les Conseillers municipaux visitent régulièrement et s'occupent personnellement de personnes fragiles. Récemment a été inauguré à Aytré le foyer Garnier d'accueil de trente handicapés.

## 2-1 Lien social et milieu urbain

Du fait de la concentration de population qu'il accueille, le milieu urbain est le siège de nombreuses structures et manifestations qui ont pour objet de créer ou restaurer le lien.

Vingt Comités de quartier assurent la représentation et la défense des intérêts des citoyens de La Rochelle. À noter également le nombre important d'associations dont les objets sont très variés et qui assurent une remarquable animation de la vie locale, avec des moyens souvent modestes.

Certains quartiers se sont développés à proximité de l'activité économique qui se créait. Il était nécessaire de loger les travailleurs : Villeneuve-les-Salines proche de Simca devenu Triaxe, Aytré - quartier de la Courbe - proche d'Alstom, Mireuil proche du port de commerce, aujourd'hui Grand Port Maritime. Il est nécessaire d'animer ces quartiers. L'activité des entreprises ayant des hauts et des bas, l'insécurité peut s'y installer très rapidement en corollaire du chômage. La mixité entre catégories sociales, a priori différentes, apparaît à certains comme un bon moyen de contribuer à la quiétude de certains quartiers.

On y trouve des réalisations remarquables qui remplissent un rôle très utile en matière de création d'emplois et de restauration du lien social : régies de quartier - Diagonales et d'autres - associations et collectifs d'associations, Chantiers d'Insertion, Centres sociaux et Fondation d'entreprises - comme la Fondation « Fier de mon quartier », créée il y a un an par sept entreprises installées à Villeneuve les Salines. Réinsérer des personnes en difficulté, isolées, est un véritable sacerdoce.

Les événements festifs connaissent un succès important de fréquentation et d'animation - fête du port pêche avec 5 000 à 6 000 visiteurs, port de commerce avec 3 000 visiteurs. Les professionnels de la mer, les comités de quartier de La Rochelle, des associations accueillent des milliers de personnes. Ils sont fortement assistés par les services municipaux de la ville de La Rochelle ; également à noter les fêtes des migrants, des voisins... À côté, des fêtes traditionnelles persistent : la fête de la Saint-Jean à Villeneuve-les-Salines, de la pomme à Dompierre-sur-Mer, de la rosière à Saint-Xandre, de la moule à Esnandes... Des fêtes de thème plus récent prennent souche : Prairial à Aytré, Notes en Vert, à Périgny.

L'aménagement à des fins de fréquentation pédestre du canal de Rompsay - guinguettes, promenades - peut constituer un lieu de convivialité supplémentaire à La Rochelle.

Le lien social, c'est aussi l'accueil. En particulier l'accueil de jeunes banlieusards, qui durant leur séjour, voient l'océan, naviguent, se baignent, découvrent un autre univers que celui des immeubles et des parkings. La Rochelle pratique cet accueil. « Oubliés des vacances » est une opération conduite par la Mairie, le Secours Populaire Français et la Fondation Maud Fontenoy, qui a permis, en 2012, l'accueil de 300 jeunes durant quatre jours. Il convient également de relever diverses autres démarches d'accueil : nouveaux habitants par certaines municipalités, nouveaux étudiants par la Communauté d'agglomération.

N'omettons pas de citer l'importance de l'effort déployé par divers organismes pour favoriser le lien autour de l'emploi, en particulier celui entre entreprises et primo demandeurs d'emploi.

## 2-3 Lien social et milieu rural

Le secteur rural semble plus démunie en matière de lien social.

Le choc des cultures, des traditions y est probablement plus net. On se salue à peine entre néos et habitants de souche, agriculteurs ou conchyliculteurs.

Les néo-ruraux ont de la difficulté à intégrer la vie du village. Veulent-ils l'intégrer ? Ils sont venus habiter là pour des raisons d'économie mais toute leur vie est à la ville. Les ruraux de souche sont prudents, hésitants et méfiants avant d'accueillir.

Les déplacements de véhicules automobiles sont fréquents et dangereux sur les routes étroites entre ville et communes de logement.

La vie d'agriculteur a évolué : moins de présence à la ferme, moins de temps disponible. Les volontaires bénévoles pour organiser les festivités rurales - repas, marchés fermiers, promenades à thème - sont de plus en plus rares. Ces manifestations ont pourtant du succès.

Le tourisme est valorisé dans quelques communes rurales. Le logement la restauration paraissent très bien managés par la Chambre d'agriculture : « Bienvenue à la ferme ». Il ne semble pas qu'il y ait beaucoup de communication avec les Offices de tourisme locaux.

Nuits Romanes, Sites en scène, offrent de superbes occasions d'assister à des moments de convivialité, de culture tout en permettant de découvrir la beauté des villages.

Le lien humain se réalise souvent autour d'un banquet, d'un pot. Il est hélas fréquent que les organisateurs aient à se préoccuper d'éviter, en fin de séance, la transformation de convivialité en bagarre... qui pour certains fait partie de la fête.

Le lien social émane souvent de l'initiative de groupes volontaires - associations, quartiers, entreprises - cette liberté d'initiative doit demeurer. Il est hors de question qu'un service administratif en soit promoteur. Il peut être sollicité, apporter ses moyens, souvent précieux, mais ne doit pas être cheville ouvrière.

Là où le lien social a du mal à s'installer, demeure l'école - maternelle, primaire - qui joue un rôle important de rassemblement. Tous les enfants vont à l'école. Leurs parents s'y côtoient et sont appelés à participer aux sorties et fêtes scolaires. L'école représente une amorce dans ce domaine. S'ils habitent toujours le village, les enfants devenus adultes pourront se souvenir et devenir promoteurs d'une vie sociale nouvelle. De ce point de vue, l'activité extra-scolaire de l'école mérite d'être encouragée, d'où l'intérêt du débat qui démarre « refonder l'école ».

La commune semble la collectivité dont la dimension, la relation entre citoyens et élus, se prêtent le mieux à ce type de lien.

## 2-4 Lien social et extension du périmètre de la Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération de La Rochelle va prochainement s'étendre de dix-huit à vingt-huit - ou trente communes - soit dix à douze communes nouvelles, 17 000 habitants supplémentaires environ. La surface de territoire couverte par la Communauté d'agglomération à trente communes augmenterait de 85 % par rapport à l'actuel (60 % dans le cas d'une extension à vingt-huit communes). Cet élargissement est, à coup sur, une préoccupation majeure du point de vue accueil, intégration, lien social.

Jusqu'à l'heure, l'opération a fait l'objet de concertation administrative et de l'accord d'élus au sein de la Commission ad hoc, conformément aux textes. La population - tant actuelle que future - n'a pas été encore été - ou très sommairement - consultée. Un élu nous dit avoir été dissuadé d'organiser un référendum sur le sujet. Il faut maintenant « faire connaissance » avec les arrivants. Que souhaitent-ils, quels sont leurs espoirs, leurs souhaits, leur craintes ?

Quelles seront les conséquences pour la Communauté d'agglomération, en terme de gouvernance politique, technique, administrative et budgétaire ? La Communauté d'agglomération en tant que maître d'œuvre ou maître d'ouvrage ? Le Président indique, dès à présent, que le schéma de cohérence territorial devra être repris.

En pareille situation, importante en terme politique - accueil de personnes, organisation de la vie publique au sein de structures locales étendues - la transparence et la communication paraissent les meilleurs atouts. Le silence serait frustrant.

### **3 - SUGGESTIONS**

Il est de la vocation des conseils de développement d'émettre des suggestions, de fournir des avis destinés aux élus. Libre bien sur à ces derniers d'en apprécier l'intérêt et la faisabilité.

#### **3-1 Faire connaissance**

L'expression n'est pas de nous. Cette suggestion se rapporte à l'élargissement du périmètre de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Dès achèvement de la phase administrative réglementaire, il nous paraît opportun que soit organisée une série de contacts avec les habitants des communes concernées, dans le but d'échange au sujet de l'élargissement. Ces contacts prendraient la forme de réunions publiques dans chaque commune, avec deux points à l'ordre du jour :

- présentation de la Communauté d'agglomération,
- point de vue des habitants.

Un programme de dix réunions auquel on peut ajouter deux réunions à Charron et Villedoux, est donc suggéré.

Simultanément, la Communauté d'agglomération pourrait engager les réflexions qui lui paraîtront opportunes afin d'adapter son mode de gouvernance ainsi que divers schémas prospectifs.

#### **3-2 Compétences de la Communauté d'agglomération**

Au cours de nos entretiens a été exprimé à plusieurs reprises le souhait d'extension des compétences de la Communauté d'agglomération aux domaines du tourisme, de la conchyliculture et de la ruralité.

Nous avons également pris note du souhait exprimé par le Président.

La Communauté d'agglomération a déjà adopté plus que les dix compétences visées à l'article 5216-5 du Code général des collectivités territoriales. Les compétences déjà adoptées lui permettent d'exercer un large éventail d'activités.

La Vice-présidence, actuellement chargée du Littoral, peut à notre avis gérer les relations avec les conchyliculteurs. Il semble aller de même s'agissant de tourisme, la Vice-présidence chargée actuellement du suivi du Schéma touristique, peut probablement élargir sa responsabilité à l'ensemble du tourisme.

Resterait donc à confier à un Vice-président la ruralité, d'autant plus opportun, suite à l'élargissement.

Les compétences actuelles de la Communauté d'agglomération - en particulier aménagement de l'espace communautaire - nous paraissent de nature à permettre cette désignation.

### **3-3 Groupe Ruralité**

Il a été créé il y a une dizaine d'années. Ce groupe associe la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime. Il semble ne se réunir qu'épisodiquement. Peut-être la désignation d'un Vice-président ruralité pourrait-elle contribuer à la réactivation de son fonctionnement ? Nous préconisons la tenue d'une réunion plénière annuelle de ce groupe.

En outre quelques thèmes d'actions sont suggérés :

- renouveler l'organisation des rencontres agriculteurs-conchyliculteurs / nouveaux habitants, sur le type de celles tenues à Courçon en 2011. Cette opération pourrait se tenir en diverses communes de la Communauté d'agglomération.
- suivi de la consommation d'espace agricole.
- fleurissement des bords de sentiers de promenade essentiellement sentiers côtiers.
- recherche de complémentarité entre tourisme et logement-restauration en milieu rural.

### **3-4 Aménagement du territoire**

#### **3-4.1 Lien social et intercommunalité**

Le lien social repose, entre autre, sur la qualité des services et équipements publics mis à disposition des habitants, dans les domaines social, culturel sportif...

Beaucoup d'entre nous ont connu l'époque d'un équipement propre à chaque commune. En matière sportive en particulier, cela a contribué souvent à alimenter de sympathiques échanges !

Une des vertus de l'intercommunalité permet de concevoir et d'organiser une desserte communautaire en services et équipements publics. En l'occurrence, cela pourrait permettre de développer le lien social, en particulier en zone rurale. La Communauté d'agglomération dispose de douze centres sociaux dont huit à La Rochelle et quatre dans les communes voisines, parmi lesquels deux centres inter-communaux à Saint-Xandre - Puilboreau - Esnandes - Marsilly, d'une part, et, Dompierre - Sainte-Soulle d'autre part. Cette dernière voie nous paraît intéressante.

Les équipements sportifs, souvent sophistiqués et onéreux, peuvent aussi faire l'objet d'utiles réflexions au sujet de leur implantation.

Nous n'ignorons pas les particularismes communaux, à suivre de très près, déplacements en particulier, qui rendront ou non possibles ces réalisations. Parfois, il faudra choisir : à plusieurs ou pas ?

#### **3-4.2 Et également...**

L'aménagement des rives du canal de Rompsay en promenades, guinguettes au bord de l'eau.

Pour les zones humides et les marais, il convient de dépasser la sanctuarisation de certaines zones remarquables pour en faire des lieux d'accueil.

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



**Hôtel de la  
Communauté  
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel  
BP 1287  
17086 LA ROCHELLE  
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00  
Fax : 05 46 30 34 09

[www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr)

[conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr](mailto:conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr)